



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT d'emprunt n° 306-2025 décrétant une dépense de 1 219 747 \$ et un emprunt n'excédant le montant de 719 747 \$ pour les travaux de réfection sur le chemin de la Rouge Phase 2**

Est par les présentes donné par la soussignée directeur général que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2025, le Conseil a adopté le règlement d'emprunt numéro 306-2025 décrétant une dépense de 1 219 747 \$ et un emprunt n'excédant le montant de 719 747 \$ pour les travaux de réfection sur le chemin de la Rouge Phase 2, avec autorisation ministérielle en date du 19 juin 2025.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant : <https://arundel.ca/publications/reglements-municipaux/>

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné À Arundel ce 23 juin 2025

Philip Toone  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Philip Toone, directeur général de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur le tableau d'affichage situé au 14, Route du Doctor Henry.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 juin 2025

Philip Toone  
Directeur général et greffier-trésorier